

Bonsoir !

un petit message pour vous saluer et vous remercier du débat avant de me désinscrire.
Ceux qui le souhaitent pourront volontiers me joindre sur mon adresse.

La Courbe de charge à un pas de 10 minutes permet d'analyser le fonctionnement de groupes d'appareils comme le propose la société Fluidia depuis des années que j'ai joint par téléphone pour confirmer.
Les algorithmes sont bien plus performants que certains ne le pensent.

Le problème est que la CNIL dans sa Communication de 2015 souhaite que ce pas de mesure soit de 1 heure (contre 10 minutes en 2012) car jugé protecteur-pour le moment vu l'état des algorithmes, ce qui n'est pas respecté par Enedis qui fait 30 minutes.
L'analyse du cabinet d'avocats Artemisia le montre. Car il est fort probable que 30 minutes reste encore intéressant pour Enedis en terme d'analyse.
La CNIL n'est pas respectée sur plusieurs point : le pas de mesure, le consentement du particulier que doit demander Enedis et non pas les fournisseurs, les habilitations spécifiques pour la CdC, les informations insuffisantes ou erronées données aux particuliers.
Ce qui crée des contrats d'abonnements contraire au Code de la Consommation.
En passant, les contrats Enercoop sont épinglés par ces avocats car ils ne respectent pas la CNIL....

Il faut garder à l'esprit que le but du projet est l'analyse des données, car comme dit le Dir. de Direct Énergie :

si les consommateurs ne donnent pas leur accord (...) le compteur Linky ne servira pas à grand-chose, à part les relève à distance ». Tout est dit.

Et tout sera fait pour tirer les Recommandations de la CNIL dans le sens qui avantage le plus Enedis et sa volonté de devenir un opérateur de Big data.
Quant au piratage, même en France le linky a été piraté en trois heure par l'institut IRT/SystemX de Saclay, voir PJ "annexes".

Suffisamment d'instituts et de chercheurs ont montrés (le CLER, Negawatt dans le livre de l'Age de Faire, l'ADEME, etc...) que la gestion du réseau n'y gagnerait rien ou si peu, et que la gestion de la consommation individuelle repose sur des hypothèses fragiles (des "postulats hasardeux" pour ceux qui se souviennent de l'avis de MC Zélem dans la Revue de l'Énergie).

Rapidement, ces hypothèses sont :

- 1-que de connaître ses données fera changer sa consommation, ce qui n'a jamais été prouvé comme le disent nombre de chercheur.
- 2-que les particuliers donneront leur accord pour que des tarifs variables adaptés à leur profil de consommation leur soit proposé. Ces tarifs étant injonctif (de 4 à 8 fois le prix lambda selon Caggémini), il y aura fort à parier que l'effet inverse ou nul arrivera, car l'injonction est contre-productive, et que des déterminismes sont là dans les mode de consommation, tarifs prohibitif ou pas. A noter qu'une des raisons qui aurait poussé l'Allemagne à ne pas généraliser ces compteurs est le risque, justement, pour la gestion du réseau. Car un report massif des consommation à un même instant pourrait créer des black-out.
C'est donc un comble car cet argument est avancé pour justifier ce projet. D'ailleurs Enedis, en réunion publique confond tension et puissance électrique, et dit gérer la tension, alors que que seul la puissance est gérée (éventuellement par l'effacement des consommation sui accord)
- 3-que l'accord pour un effacement, report, délestage de la consommation et de certains appareils sera donné assez massivement, ce qui permettra de lisser les consos. Outre le drôle de modèle de vivre-ensemble que cela suppose déjà beaucoup évoquée en cette liste (se laisser commander certains appareils-mais pourquoi pas si le choix reste individuel, car la technologie existes dans le commerce).

Ce sont des hypothèses fragiles et coûteuses, dont la Fondation du Roi Baudoin dit (Belgique) :

https://stoplinkynonmerci.org/IMG/pdf/083-scl-lettre_conseil_constitutionnel.pdf

« En effet les compteurs intelligents ne seraient rentables que pour ceux qui ont une marge importante de réduction de consommation d'énergie. **Il apparaît qu'aujourd'hui l'installation des compteurs intelligents se fait au nom du changement climatique (via une annonce de réduction de la consommation d'énergie), et que cet argument est plus rhétorique que basé sur des analyses fiables.** Dès lors, en tout état de cause, soit l'installation des compteurs ne devrait pas être obligatoire, soit leur coût ne devrait pas être supporté par les ménages qui n'en tireront aucun bénéfice. »

Les raisons sont donc ailleurs que dans l'écologie. D'ailleurs le livre de l'Age de Faire montre bien que ce système de compteurs a été initié lors de la POPE en 2004 avec comme but des économies sur le renouvellement du réseau (même ce point est encore non-prouvé), avec comme Ministre Mr Breton, qui dirigea par la suite Atos Origin qui fabriqua les logiciels du Linky...

Pour le même prix Ben Lefey disait dans Médiapart que l'on aurait pu changer toutes les lampes de France pour des LED (et là cela aurait fait la différence en terme d'économie) ou isoler 250 000 logements à hauteur de 20 000 euros, ou plus selon que l'estimation soit de 5 milliards ou de 10.

Je conseille à tous d'aller regarder et d'envoyer les lettres proposées par ces avocats :

<https://www.artemisia-lawyers.com/fran%C3%A7ais/publications-et-interventions/compteurs-linky/>

Le blog de Doc Zaius est intéressant sur beaucoup de points, malgré sa forte confiance en la technologie, et ses phrases quelques peu lapidaires et injustes pour certains.

Il faut noter que cette personne revoit souvent sa position sur des thèses qu'elle défendait auparavant, ce qui est gage d'un certain sérieux.
Donc merci à la personne qui a signalé ce blog, qui est à lire, même s'il justifie un peu la surveillance en disant qu'il y'a pire ailleurs (ce qui n'est pas une excuse pour en faire plus, car ces outils de surveillance potentiels se potentialisent entre eux, débat tenu sur cette liste).

J'en avais mis plusieurs extraits de ce blog dans la PJ "CPL Maison", redonnée ci-dessous.

Je joint aussi une synthèse composée d'une réunion publique d'élus de petites communes qui ont posés des questions pertinentes à Enedis, et qui montre les contradictions du projet, ainsi que de commentaires ajoutés pour compléter le propos (en jaune).